



AVIS PUBLIC D'ADOPTION

RÈGLEMENT 214-2

Avis public est par les présentes donné :

1. Qu'à sa séance ordinaire tenue le 10 février 2023, le conseil de la Municipalité Notre-Dame-de-la-Merci a adopté le règlement numéro 214-2, règlement modifiant le règlement 214 afin de créer la zone VD-83 à même une partie de la zone VD-23, ainsi que d'agrandir la zone VD-24 à même une partie des zones VD-12 et VD-23.
2. Que le règlement précédemment mentionné a fait l'objet de l'émission par la Municipalité régionale de Comté de Matawinie d'un certificat de conformité le 15 mars 2023 et est en conséquence réputé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement.
3. Que le règlement 214-2 est réputé avoir reçu l'approbation des personnes habiles à voter.
4. Que ce règlement peut être consulté au bureau de la directrice générale par intérim à l'hôtel de ville de Notre-Dame-de-la-Merci, 1900 montée de la Réserve, aux heures normales d'ouverture.
5. Que ce règlement entre en vigueur suivant les dispositions de la loi.

Martine Bélanger

Directrice générale / greffière-trésorière par intérim